

La Côte d'Albâtre accompagne les particuliers dans la rénovation énergétique

Côte d'Albâtre. La communauté de communes signe une convention pour accompagner les habitants dans leur projet de rénovation énergétique.



(de g. à d.) Juliette Bailhache, Didier Hue, Jérôme Lheureux et Jean-François Ouvry. (Photo PN)

Vendredi 26 février, un partenariat a été signé entre Jérôme Lheureux, président de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre, et Didier Hue, directeur général de l'association INHARI, en présence de Jean-François Ouvry, 2e vice-président chargé du développement durable.

Des permanences gratuites dès le 3 mars

« Au sein du développement durable, nous souhaitons inscrire notre territoire sur le long terme sur un programme à plusieurs facettes, dont les économies d'énergie, a souligné Jean-François Ouvry. Les conseillers communautaires ont décidé que ce programme devait être destiné non seulement pour nos propres bâtiments, mais également vers les habitants du territoire pour qu'ils puissent profiter des aides actuelles au titre des économies d'énergie. C'est une action qui est vraiment portée par la communauté de communes, et cofinancée par la Région, pour mettre à disposition des spécialistes qui se déplaceront chez des personnes privées ou les petites entreprises afin de les accompagner dans leurs projets en matière de rénovation énergétique. »

Plusieurs niveaux d'accompagnements sont possibles en fonction du projet : simple information ; conseil personnalisé ; diagnostic énergétique ; visite du projet sur le terrain ; choix du devis ou recherche de subventions.

Les permanences seront assurées le 1er mercredi du mois à l'espace multiservice de Fontaine-le-Dun de 14 h à 17 h ; à l'espace public de la Vallée de Cany-Barville le 2e mercredi du mois de 14 h à 17 h, et à l'espace du Littoral de Saint-Valery-en-Caux le 3e mercredi du mois de 9 h à 12 h.

Infos pratiques

Juliette Bailhache, conseillère info énergie - 02 32 08 13 10 - Courriel : eie@inhari.fr